

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adressés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

VIN DE MESSE

CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous méritent jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »



CASAVANT FRERES

...FACTEURS D'ORGUES...

Saint-Hyacinthe, Qué.

Au delà de 650 orgues ont été construites par cette
Maison, dont 82 à 4 claviers, 147 à 3 claviers, 416
à 2 claviers, etc.

Les plus remarquables sont celles de
l'église Saint-Paul, Toronto. (Les plus grandes du Canada
L'université de Toronto.
L'église du Saint-Nom-de-Jésus, Maisonneuve
L'église Notre-Dame, Montréal.
L'église Saint-Jean-Baptiste, Montréal.
La cathédrale de Montréal.
La basilique de Québec
La basilique d'Ottawa.
La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré!
Le Grand Opéra de Boston.
L'église Saint-Jérôme-Kavir, New-York.
La cathédrale de Trois-Rivières.
La cathédrale de Chicoutimi.
La cathédrale de Nicolet.

A Messieurs les curés,

EMPRUNTS:

Nous consolidons les dettes des paroisses.

Vous n'avez plus à subir les ennuis des billets à demande.

Vos paiements deviennent périodiques et à des époques déterminées d'avance.

Les paiements se font par le rachat d'obligations échéant d'année en année.

Un bon nombre de paroisses ont déjà été financées et se trouvent très bien de cette méthode d'emprunts.

NOS PLACEMENTS

Se font par obligations de fabriques, de commissions scolaires et de municipalités.

Ces obligations comportent des intérêts variant de 4½% à 6%.

Ces obligations sont des effets négociables tout en étant des placements de tout repos.

Les fabriques, les communautés, les sociétés, les caisses populaires, ne peuvent exiger plus de sûreté pour placer les fonds qui leur sont confiés.

Tous les renseignements sont gracieusement fournis sur demande à

"La Corporation des Obligations
Municipales Ltée."

132, rue St-Pierre, Québec.

BUREAU A MONTRÉAL.

VERSAILLES, VIDRICAIRE & BOULAIS, Ltée.

90, RUE ST-JACQUES.

IL FAUT GUÉRIR

VOTRE RHUME

et pour cela, méfiez-vous des sirops à base d'opium ou de morphine qui calment, mais **ne guérissent pas**. Au premier symptôme de **Mal de Gorge, enrouement, toux, rhume, bronchite**, prenez du

TAROL



Sirop composé de Goudron, d'Huile de Foie de Morue et de Médicaments approuvés par la Faculté de Médecine pour le traitement des Maladies des voix Respiratoires.

TAROL soulage instantanément et guérit sûrement la **TOUX** la plus opiniâtre, le **RHUME**, la **BRONCHITE Aigue** ou chronique, le **CATARHE**, la **GRIPPE**, la **COQUELUCHE**, le **CROUP** et toutes les Affections graves ou légères des Poumons.

25c. la Bouteille.

Pour compléter le traitement, on prendra alternativement, à deux heures d'intervalle,

VIN MORIN CRESO-PHATES

le grand Tonic des Poumons. Petit modèle ; 50c. grand modèle \$1.00.

Aux personnes **Pâles, Faibles, Anémiques**, nous recommandons l'usage régulier des **Pilules Cardinales** qui enrichissent le sang et fortifient tout l'organisme.—50c. la boîte.

Dr Ed. MORIN & Cie, Limitee,

118, Côte de la Montagne, - - - - - QUÉBEC.

CIERGES ET VINS DE MESSE
MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 169

Bureau : 82 rue St-Pierre Téléphone 263
Résidence : 15, rue Ste-Julie

CHARLES GAGNON
AGENT ET COURTIER
D'ASSURANCES
FEU, VIE, ACCIDENTS,
MARINE, Etc.

J.-E. LIVERNOIS

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes
Brevetés, Parfums, Etc., Etc

RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,
CANADA.



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les
grands avantages des VERRES TORIQUES
sur les autres verres à lunettes ordinaires
personne n'achèterait plus que des VERRES
TORIQUES. Le foyer de ces verres est
presque illimité tandis que dans les verres
ordinairement vendus il n'existe guère que
dans une partie fort limitée du centre.
C'est le verre que tous les vrais oculistes
prescrivent parce que c'est vraiment le seul
qui donne ENTIERE SATISFACTION.

P.-C. Lacasse

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE
40, RUE DE LA FABRIQUE

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,
A QUÉBEC

RIOUX & PETTIGREW

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir une consignation d'Huile d'Olive de la célèbre maison
Antoine Vial, Marseille.

LORENZO AUGER

ARCHITECTE

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

39, rue St-Jean, Québec



1, Rue St-Jean

LÉVIS.

(Édifice de la Métropolitaine.)

JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

GARAND & THIBAUT, DOREURS, ARGENTEURS et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : OUVREAGE GARANTI. Une visite est sollicitée

TANGUAY & LEBON

Architectes et Evaluateurs

20, RUE D'AIGUILLON

Téléphone 1466.

QUEBEC.

JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

**FERBLANTIERS
- PLOMBIERS -**



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Electricité, Téléphone et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

LTÉE

ENTREPRENEURS

**PLOMBERIE, CHAUFFAGE,
LUMIÈRE ET CLOCHES
ÉLECTRIQUES,
OUVRAGES EN TÔLE,
FERBLANC et CUIVRE.**

**SPECIALITE : Systèmes de
chauffage pour église, cou-
vents, etc.**

43, rue St-Joachim, Québec.

LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas Moires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Incorporée par acte du Parlement en juillet 1900)

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00

Capital payé et réserve - - - - - 1,700,000.00

Siège Central : 7 et 9, Place d'Armes,
MONTRÉAL, Can.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. H. LAPORTE, De la Maison Laporte, Martin & Cie Limitée.
Vice-Président : M. TANCRÈDE BIENVENU, Adm. Lake of the Woods
Milling Co., Limited.

BUREAU DES COMMISSAIRES ET CENSEURS DEPT. D'ÉPARGNE

Président : SIR ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du
Banc du Roi.

82 succursales dans les provinces de Québec, Ontario et Nouveau-Brunswick.

La Banque est prête à fournir au commerce et à l'industrie l'aide qui lui sera
raisonnablement demandée; elle fera l'escompte du bon papier de commerce à
des taux raisonnables.

Pour la commodité des artisans et des enfants, des dépôts de toutes sommes
depuis \$1. seront acceptés au Département d'Épargne.

SUCCESSALES DE QUÉBEC :

93 RUE ST-PIERRE LÉON-T. DES RIVIÈRES, GÉRANT.
BOULEVARD LANGELIER J.-ALPH. FUGÈRE, GÉRANT.

BOVRIL

Sauve beaucoup d'argent

BOVRIL sauve beaucoup d'argent à la cuisine. Il fait
des plats succulents avec des choses qu'on ne pourrait man-
ger autrement. Son pouvoir reconstituant—ce dont nous a-
vons précisément besoin en ces temps difficiles—surpasse de
dix à vingt fois la quantité prise.

C'EST CELA LE BOVRIL !

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 609.—Quarante-Heures, 609.

Partie officielle : Communiqué de l'archevêché, 610. — Nomination ecclésiastique, 610. — Apostolat de la Prière, 611.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : L'abîme russe, 612.—LITURGIE ET DISCIPLINE : Service anniversaire, 614. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE : 615. — A TRAVERS LES DIOCÈSES : Montréal, 616 ; Ottawa, 617 ; Chicoutimi, 618 ; Saint-Jean, N.-B., 619. — LES LIVRES : 620.

Bulletin social : DOCTRINE : Monseigneur L.-A. Paquet à l'A. C. J. C., 621.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 3 juin. — I ap. Pent. TRÈS SAINTE TRINITÉ, *dbl. 1 cl.*
Lundi, 4. — S. FRANÇOIS CARACCILOLO, *conf.*
Mardi, 5. — S. BONIFACE, év. et martyr.
Mercredi, 6. — S. NORBERT, év. et *conf.*
Jeudi, 7. — FÊTE-DIEU, *dbl. 1 cl. avec oct. privil.*
Vendredi, 8. — De l'octave, *semid. privil.*
Samedi, 9. — " " " " " "
Dimanche, 10. — II ap. Pent. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU.

QUARANTE-HEURES

3 juin, Notre-Dame du Chemin ; St-François d'Assise, Québec.—5, Ste-Emmélie.—7, St-Honoré.—8, St-Pierre de Broughton.—10, St-Joseph de Beauce.

PARTIE OFFICIELLE

COMMUNIQUÉ DE L'ARCHEVÊCHÉ

Son Éminence tient à faire connaître sans retard à tous les fidèles de son diocèse la substance d'une lettre du Saint-Père au Cardinal Gasparri (5 mai 1917), où, après avoir rappelé tous les efforts qu'il a déjà faits pour amener la paix, il demande que l'on redouble de prières à cette intention.

“ A cette fin, dit-il, que la prière de l'infortunée famille humaine monte vers Jésus plus fréquente, plus humble et plus confiante, spécialement pendant le mois dédié à son Cœur très saint, et qu'elle en implore la cessation du fléau.

“ Que chacun se purifie plus souvent dans le bain salutaire de la confession sacramentelle et adresse avec une affectueuse insistance ses prières au Cœur très aimant de Jésus uni au sien dans la sainte communion.

“ Et parce que toutes les grâces que l'auteur de tout bien daigne accorder aux pauvres descendants d'Adam sont, par un miséricordieux conseil de la divine Providence, distribuées par les mains de la Vierge très sainte, nous voulons que vers la Mère de Dieu, en cette heure effroyable, se tourne plus que jamais la vive et confiante demande de ses fils très affligés.

“ Nous vous donnons, en conséquence, Monsieur le cardinal, le mandat de faire connaître à tous les évêques du monde notre ardent désir qu'on y recoure par le moyen de Marie.

“ Dans ce but, Nous ordonnons que, à partir du 1er juin prochain, reste définitivement introduite dans les litanies de la Sainte Vierge l'invocation *Regina Pacis, ora pro nobis*, que Nous permîmes aux évêques d'y ajouter temporairement par le décret de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, en date du 16 novembre 1915.

“ Que la pieuse et dévote invocation monte, en attendant, de tous les coins de la terre, des temples majestueux et des plus petites cabanes, des palais et des riches demeures des grands comme des plus humbles chaumières, où s'abrite un âme fidèle, des champs et des mers ensanglantés. Qu'elle monte vers Marie, qui est Mère de miséricorde et toute-puissante par grâce ; et qu'elle lui porte le cri angoissant des mères et des épouses, les gémissements des enfants innocents, le soupir de tous les cœurs bien nés ; qu'elle l'amène, dans sa tendre et très maternelle sollicitude, à obtenir au monde bouleversé la paix demandée, et qu'elle rappelle ensuite aux siècles futurs l'efficacité de sa médiation ”¹.

(1) Cette traduction est empruntée à *la Croix* de Paris, qui est arrivée la première avec cette lettre du Saint-Père.

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

Par décision de Son Eminence le Cardinal Archevêque :
M. l'abbé OVIDE LAROCHELLE, vicaire à Saint-Ambroise de
la Jeune-Lorette, a été nommé curé de Sainte-Christine.

APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

*Intention générale de juin approuvée et bénie par
Notre Saint-Père le Pape*

LE DÉCRET SUR LE DEVOIR DE FAIRE COMMUNIER LES ENFANTS

Le décret du 8 août 1910 établit que "l'âge de discrétion, aussi bien pour la communion que pour la confession, est celui où l'enfant commence à raisonner, c'est-à-dire vers sept ans, plus ou moins".

Ce décret libérateur, qui remettait en honneur l'ancienne pratique de l'Église, admet l'enfant à la communion à un âge où sa fragilité a un pressant besoin de cette nourriture divine pour se maintenir dans la grâce, et pour faire croître les germes de vertu surnaturelle déposés en lui par le baptême.

Le décret de Pie X ne fixe pas seulement l'âge d'admission à la communion, il insiste encore sur la nécessité pour l'enfant de communier souvent après sa première communion.

D'après le Cardinal Gennari, pèchent contre cette prescription : a) les parents qui n'ont cure de faire communier leurs enfants souvent, et si possible, chaque jour ; b) les confesseurs qui n'exhortent pas, n'aident pas à l'accomplissement de ce précepte ; c) les éducateurs qui font preuve, à ce sujet, d'indolence ou de mauvais vouloir ; d) les curés qui en public et en particulier ne portent point les enfants à la communion fréquente.

"Tous ces devoirs ont leur raison d'être dans le besoin qu'a l'enfant de croître en Jésus-Christ, d'éviter le mal, de progresser en vertu."

OFFRANDE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre en particulier pour que soit observé fidèlement le décret sur la communion des enfants.

Résolution apostolique : Je me ferai un devoir de pousser autour de moi, les enfants à la communion fréquente.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

L'ABÎME RUSSE

Nous n'avons pas été de ceux qui ont acclamé la révolution russe. Révolution veut dire désordre ; et ce n'est pas du désordre qu'on est en droit d'attendre le salut.

Quelles qu'aient été les fautes de l'ancien régime, et elles ont été nombreuses et très graves, nous n'avons jamais cru que la Russie serait sauvée et que la victoire des Alliés serait assurée par le seul fait que le gouvernement provisoire a proclamé " l'égalité civile de tous les citoyens, sans distinction de religions, de classes ou de sexes." Cette utopie démocratique, qui fait le fond de la doctrine révolutionnaire, est devenue malheureusement la pierre angulaire de la société moderne, pour le plus grand mal de toutes les institutions qui reposent sur l'autorité. Là où tout le monde est maître, a dit Bossuet, personne n'est maître. Et là où personne n'est maître, c'est le chaos.

On l'a bien vu en Russie, où la première conséquence logique de l'avènement de la démocratie, c'a été l'élection des officiers de l'armée par les soldats : ce qui veut dire qu'il n'y aura plus d'armée russe, du moins tant que l'idée démocratique en sera la base, le suffrage universel étant l'un des plus efficaces dissolvants de l'autorité. Aussi, l'un après l'autre, les grands chefs de l'armée moscovite ont dû donner leur démission, non sans avoir averti leurs compatriotes que le régime électoral mènerait sûrement l'armée et le pays à la ruine.

Au point de vue social et au point de vue militaire, la révolution russe a donc ouvert aux Alliés les horizons les plus menaçants ; et seul un arrêt sur la pente démocratique peut empêcher la ruine totale de la Russie.

Au point de vue religieux, et tout particulièrement au point de vue catholique, lequel nous intéresse souverainement, pouvons-nous espérer mieux ? Pouvons-nous compter que l'Église catholique sortira plus forte de l'abîme russe ?

Il appartient au Tout-Puissant de tirer le bien du mal, et Dieu peut faire surgir de l'abîme russe une Église catholique triomphante. Mais c'est là le secret du souverain Maître.

Pour nous, qui ne connaissons ni les " temps " ni les " moments " de Dieu, nous hésitons encore à croire que la liberté promise à toutes les opinions par le gouvernement provisoire puisse assurer, d'une façon certaine, au catholicisme russe un avenir prospère. La liberté révolutionnaire est trop près de l'anarchie pour que nous nous abandonnions, sur ce point, à un espoir sans réserve.

Toutefois, on doit le reconnaître, la destruction par le nouveau gouvernement de cette terrible machine de guerre anticatholique, le Saint-Synode, permet de penser que l'acharnement contre le catholicisme n'étant plus systématisé par l'État, la haine des sectaires sera désormais moins tenace et moins puissante, au pays de l'orthodoxie schismatique.

On sait que l'un des derniers procureurs du Saint-Synode, M. Pobiedonostzef, avait fait de cette institution un instrument de terreur sans pareil. Tout mouvement tendant à un rapprochement avec Rome était impitoyablement enrayé. D'ailleurs, pour persécuter ou pour ostraciser tout à son aise, le Saint-Synode s'était forgé une arme d'oppression avec le Code pénal de l'Empire, dont l'article 187 se lisait ainsi : " Celui qui fait passer un orthodoxe à quelque autre communion chrétienne est condamné à la perte de tous ses droits et privilèges, soit personnels, soit attachés à sa condition ; il sera, en outre, exilé en Sibérie ou incorporé dans les compagnies de discipline du cinquième degré, conformément à l'article 31 du même Code." D'après cette infâme législation, la conversion au catholicisme constituait donc " un crime d'État " ; et, pour pouvoir pratiquer un peu librement la religion catholique, " il fallait posséder le titre de catholique depuis sa naissance et appartenir à une famille catholique sans interruption ".

C'est donc sans l'ombre d'un regret que nous avons appris, l'autre jour, par un communiqué officiel du gouvernement provisoire à la presse, que les nouveaux maîtres de la Russie avaient décidé de réformer l'Église Russe en y introduisant le régime électoral, c'est-à-dire en assurant sa mort dans un avenir plus ou moins éloigné. Ce sont, en effet, les chefs de cette Église qui ont fait révoquer l'édit de liberté religieuse porté par Nicolas

Il en 1905, alors que, déjà, un million de Ruthènes avaient profité du décret libérateur en se proclamant ouvertement catholiques.

Quand on songe qu'il y a, aujourd'hui, en Russie, treize millions de catholiques qui attendent la liberté du nouveau régime, on doit prier Dieu, dans ces jours d'anarchie où cent-soixante-millions d'hommes se débattent au fond d'un abîme de désordre, pour que l'ordre surgisse au plus tôt du chaos et pour que la sainte Église, notre Mère, retrouve, dans l'ordre rétabli, la paix et la liberté.

En attendant ces jours meilleurs que nous espérons de toute notre âme, ménageons, cependant, notre enthousiasme : l'abîme russe, en effet, n'est pas encore fermé ; et nous ne savons pas si nos frères catholiques de l'ancien empire moscovite n'y seront pas, un jour, engloutis.

A. H.

LITURGIE ET DISCIPLINE

SERVICE ANNIVERSAIRE

Q.—1° Quelqu'un me demande une messe à l'occasion de l'anniversaire d'un défunt, anniversaire de la mort ; un autre parent me demande aussi pour le même défunt la messe anniversaire, mais de l'enterrement ; puis-je ainsi dire deux fois la messe anniversaire ?

2° Les privilèges du jour anniversaire au bout d'un an demeurent-ils pour l'anniversaire après 3, 4, 5 ans ?

3° Pour les messes privilégiées de *Requiem*, peut-on compter du jour de la mort ou de celui de l'enterrement ?

R.—1° Dans une même église, il n'y a qu'un jour strictement anniversaire de la mort d'un défunt, et en ce jour on ne peut chanter qu'une messe de *Requiem* privilégiée, c'est-à-dire avec une seule oraison. Mais plusieurs messes de *Requiem* privilégiées peuvent se chanter le même jour ou en des jours différents, pour l'anniversaire d'un même défunt, pourvu que ce soit dans des lieux divers, ou même dans différentes églises d'une même localité. Cependant, si un anniversaire tombe un jour où il est permis de dire des messes privées de *Requiem*, toutes les messes lues ou chantées dans une même église à l'intention de ce défunt sont privi-

légées, c'est-à-dire avec une seule oraison et la prose (COPPIN, *Sacræ Liturgiæ Compendium*, IIIe éd., page 228).

Il faut avouer que les *Ephémérides liturgiques* ne partagent pas complètement cette opinion de Coppin. Elles n'admettent pas que l'on puisse chanter plusieurs messes de *Requiem*, pour le même défunt, dans la même église, même les jours libres : *Plures missæ de Requie cani non possunt pro eodem defuncto, in eadem ecclesia, eodemque die, etiamsi permittente ritu. Diebus vero liberis vel non privilegiatis, plures cantari possunt Missæ sed non pro eodem defuncto* (*Eph. Liturg.*, 15 juin 1916, page 372).

Comme la savante revue ne parle que des messes chantées, on peut suivre l'opinion de Coppin pour les messes basses.

Vous ne pouvez donc pas, dans votre église, chanter deux fois, à des jours différents, la messe privilégiée de *Requiem* pour l'anniversaire d'un défunt ; si vous avez chanté votre première messe *ut in anniversario stricte sumpto*, la deuxième sera la messe quotidienne de *Requiem*, avec trois oraisons.

2° Les privilèges du jour anniversaire ne se limitent pas à une seule année ; la preuve c'est que dans chaque diocèse, l'Ordinaire est tenu de par le *Cérémonial des Evêques* à célébrer chaque année un service anniversaire *stricte sumptum* pour son prédécesseur. Pour que cet anniversaire jouisse de ses privilèges, il faut qu'il soit fondé et que la messe se chante à date fixe. Si cette messe anniversaire n'est pas fondée, mais demandée par des parents ou des amis, elle n'est privilégiée que si elle est chantée le jour même anniversaire du décès ou de l'enterrement du défunt.

3° Le jour anniversaire, comme les troisième, septième et trentième jours, peuvent se compter indifféremment du jour du décès ou de celui de l'inhumation (S. C. R., 2 déc. 1891).

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

L'hospice de Beauceville. — Monsieur l'abbé Zoël Lambert, curé de Saint-François de Beauce, vient de confier aux Révérendes Sœurs de la Charité de Québec le magnifique hospice qui, grâce à ses largesses et à celles de ses paroissiens, fut érigé il y a une dizaine d'années, pour recueillir les pauvres de la région, devenus invalides. M. l'abbé F.-X. Couture, qui y résidait depuis quelque temps, remplira les fonctions d'aumônier.

M. le curé de Pont-Rouge. — La santé de M. l'abbé C. Bourque, curé de Pont-Rouge, est loin de s'améliorer. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu, il y a quelques semaines, où il a subi une très grave opération. Il est dans un grand état de faiblesse. Prions Dieu de ramener à la santé ce confrère vénérable et estimé.

A TRAVERS LES DIOCÈSES

Montréal. — Le R. P. Joseph-Henri Hage, des Frères Prêcheurs, est décédé, le 17 mai, à l'hôpital des Incurables, à Notre-Dame de Grâces de Montréal, à l'âge de cinquante-trois ans, après une longue maladie.

Le Révérend Père Hage était né le 8 janvier 1864, à Wattrelos, département du Nord, France. Il fit ses études classiques au petit séminaire de Cambrai et entra chez les Dominicains en 1884. Ordonné prêtre en 1889, il vint au Canada en 1891, et séjourna alors deux ans à Saint-Hyacinthe. De 1893 à 1903, il fit du ministère en France. A partir de 1903, époque où il revint au Canada, qu'il ne devait plus quitter, il fut successivement prieur du couvent de Saint-Hyacinthe, supérieur fondateur de la maison des Dominicains de Québec, supérieur des Dominicains du Canada et premier provincial de la nouvelle province canadienne, charge qu'il céda au T. R. P. Langlais, provincial actuel, il y a deux ans, pour revenir supérieur de la maison de Québec. C'est dans cette dernière charge qu'il fut atteint, il y a un peu plus d'un an, par la maladie, qui devait mettre fin à sa belle carrière.

« Orateur vraiment remarquable, écrit *l'Action Catholique*, gentilhomme aimable et spirituel autant que distingué, le R. P. Hage jouissait, au Canada comme en France, d'une belle et estimable popularité, de la confiance et de l'estime de nos évêques et de notre clergé, qui l'invitèrent bien des fois à prêcher dans nos plus belles églises, comme dans nos plus grandes solennités. »

Ses funérailles ont eu le lundi, 21 mai, à St-Hyacinthe, dans l'église de Notre-Dame de la Salette, au milieu d'un nombreux clergé, des représentants des communautés religieuses de la ville et des représentants de toutes les classes de la société.

Le service a été chanté par le T. R. Père Langlais, provincial des Dominicains, assisté des RR. PP. Chamberland et Dupras, comme diacre et sous-diacre.

Mgr Bernard assistait au trône.

Au chœur on remarquait les RR. PP. du couvent des Dominicains de Saint-Hyacinthe, des délégués des maisons de la province du Canada et des États-Unis ; du couvent d'Ottawa : les RR. PP. Rouleau et Côté ; du couvent de Fall-River : le T. R. P. Chamberland, prieur ; de la maison de Lewiston : les RR. PP. Archambault et Cauchois ; de la maison de Notre-Dame de Grâce : les RR. PP. Marion, Dupras, Casavant et Bourque ; de la maison de Québec : le R. P. Couet, Mgr Guertin, V. G., de St-Hyacinthe ; l'abbé Émile Chartier, représentant de Mgr l'archevêque de Montréal ; le chanoine O'Donnell et plusieurs prêtres et religieux de la région de Montréal.

— S. G. Mgr Gauthier, auxiliaire de S. G. Mgr Bruchési, parlant aux délégués de l'Unité Nationale, a abordé carrément et fièrement la

qu
die
17
la
gla
gu
Qu
qu
lai
ob

S.
po
l'in
en

na
de
s'i
si

Et
ce
pu

d'
to

ré
ch
vo
le
18
no
19
pu

lai
la
les

question des troubles scolaires d'Ontario. Il a protesté que les Canadiens français ne sont pas responsables de ces troubles, que le règlement 17 est réputé absurde par les meilleures autorités pédagogiques, et que si la majorité française de Québec avait traité de même la minorité anglaise, des collines de Westmount aux rives du Pacifique ce serait la guerre civile. Et il n'a pas craint de montrer que seule la province de Québec a observé l'esprit et la lettre du pacte de la Confédération, qu'elle a fait son devoir dans la présente guerre, que l'imbroglio scolaire ontarien et les agissements de louches politiciens sont le grand obstacle à l'unité nationale.

Ottawa. — Le président de la Commission scolaire catholique, M. S. Genest, vient d'être forcé de comparaître devant un magistrat, pour répondre à l'accusation d'avoir passé outre aux prescriptions de l'injonction Mackell, en payant les instituteurs et institutrices bilingues, en leur remettant le salaire auquel ils avaient droit.

Pour avoir accompli cet acte d'honnêteté et de justice, il est menacé de la prison; et des religieuses et des religieux sont aussi menacés de poursuites par l'avocat irlandais, M. O'Meara, qui poursuit M. Genest, s'ils ne remboursent pas le salaire qu'ils ont reçu et qui leur appartient si légitimement.

La Société St-Jean-Baptiste d'Ottawa se solidarise avec M. Genest. Et elle a porté plainte auprès de S. G. Mgr Gauthier contre l'auteur de ce nouveau mouvement de persécution. La Commission Scolaire appuie également son président.

— Le R. P. Joseph-Élie Jeannotte, O.M.I., curé du Sacré-Cœur d'Ottawa, est décédé ces jours derniers, des suites d'un accident d'automobile, à l'âge de 49 ans.

Le R. P. Jeannotte naquit à la Pointe-aux-Trembles de Montréal, le 20 septembre 1866. Il fit ses études à l'Assomption, entra chez les Oblats de Marie-Immaculée, à Lachine, en 1885, prononça ses vœux, en 1887, à Ottawa, où il fut ordonné prêtre par Mgr Duhamel, le 9 novembre 1891. A Ottawa, il fut professeur à l'université (1891-1892), professeur au juniorat (1892-1898). Il fut ensuite maître des novices à Lachine (1898-1902), où il a construit la chapelle du noviciat en 1901. De retour à Ottawa, il fut supérieur du juniorat de 1902 à 1909, puis curé de la paroisse du Sacré-Cœur, poste qu'il occupait depuis lors.

Le R. P. Jeannotte avait joué un rôle très actif lors des démêlés scolaires de la capitale. Chef spirituel de la paroisse canadienne-française la plus prospère d'Ottawa, il a revendiqué avec une fermeté courageuse les droits de nos compatriotes persécutés; depuis quinze ans, toujours

sur la brèche, il s'est acquis une réputation de défenseur intrépide de sa race. Il jouissait de l'estime universelle de ses paroissiens ; sa perte sera vivement regrettée de tous nos compatriotes de la province voisine.

— Les évêques des différents diocèses de l'Ontario se sont réunis à Ottawa, le 25 mai. Des trois évêques canadiens-français, pas un seul n'a pu s'y trouver. Mgr Latulipe est malade à l'hôpital d'Haileybury ; Mgr Charlebois est en visite dans ses missions éloignées du Nord, et Mgr Béliveau est retenu à St-Boniface par la maladie.

Chicoutimi. — Le diocèse de Chicoutimi a célébré avec éclat, la semaine dernière, le vingt-cinquième anniversaire de la consécration et de l'intronisation de son vénérable évêque, S. G. Mgr Michel-Thomas Labrecque.

Un grand nombre de prêtres et de fidèles sont accourus à Chicoutimi, de toutes les parties du diocèse, pour prendre part à ces fêtes.

Voici dans quel ordre elles se sont déroulées.

Lundi, 21 mai. — 7 heures : Messe à l'Académie Commerciale.

3 heures : Réception au Couvent de St-Antoine.

Mardi, le 22 mai. — 6 heures : Messe au Couvent du Bon-Conseil.

4 heures : Réception à l'École Normale.

Mercredi, le 23. — 6 h. 30, messe au Séminaire.

4 heures : Réception au Séminaire.

6 heures : Banquet au Séminaire.

8 heures : Séance au Séminaire, " Vitus " par le P. Tricard, S.J., chant et musique instrumentale.

Jeudi, 24 mai. — Fête civique par proclamation du maire.

9 heures : Messe Pontificale à la Cathédrale. " Missa brevis " à 4 voix mixtes, Palestrina.

11 h. 30 : Banquet du clergé à l'Évêché.

3 heures : Réception à l'Évêché des délégués des différentes paroisses du diocèse.

4 heures : Démonstration ouvrière et salut du S. Sacrement en l'église du Sacré-Cœur du Bassin.

8 heures : Réception civique à l'Hôtel-de-Ville. Lecture d'une adresse par Monsieur le Maire de Chicoutimi.

Vendredi, 25 mai. — 6 heures : Messe à l'Hôtel-Dieu.

3 heures : Fête des enfants. Réunion sur les terrains de l'évêché des enfants d'école de la ville, présentation d'adresse, chants, etc.

Samedi, 26 mai. — 6 heures : Messe au Couvent du Saint-Sacrement.

S. G. Mgr Labrecque, troisième évêque de Chicoutimi, deuxième successeur de feu Mgr Dominique Racine et successeur immédiat de

S. E. le
Ordonné
avril 189
S. E. le 4

A sc
et 64 pr
126 prêt
près la—
21 paroiss
été fondé
Petites I
et deux

Il fu
Laurent
aux Eud
riat Apo
Blanche.

Out
tion, de
sociales
œuvres c
1912. I
à l'occas

A l'
cardinal
ticulière
dignité

Au
offre l'ho
annos.

Sain
de perdr
maladie,
Né
Laurent,
de Mont
il fut vic
Jean. E
jusqu'en
M. l'abb
Ses
de Saint-
du diocè

S. E. le Cardinal Bégin, est né à St-Anselme, le 3 décembre 1849. Ordonné prêtre le 28 mai 1876, il fut élu évêque de Chicoutimi le 8 avril 1892 et sacré le 22 mai suivant dans la Basilique de Québec, par S. E. le Cardinal Taschereau.

A son arrivée, le diocèse comptait environ 55,000 âmes, 39 paroisses et 64 prêtres séculiers ; il y a aujourd'hui 85,000 âmes, 60 paroisses et 126 prêtres séculiers. Sous son administration toutes les églises à peu près la—cathédrale comprise—ont été ou reconstruites, ou parachevées ; 21 paroisses ont été fondées ; 8 communautés religieuses nouvelles ont été fondées ou établies, notamment les SS. du Bon-Conseil (1894), les Petites Franciscaines de Marie, le prieuré des Trappistes de Mistassini et deux orphelinats.

Il fut administrateur apostolique de la Préfecture du Golfe Saint-Laurent de 1892 à 1893, alors qu'il en remit le gouvernement spirituel aux Eudistes ; en 1905 il obtint que la Préfecture fut changée en Vicariat Apostolique à la tête duquel le Saint-Siège plaça feu Mgr Gustave Blanche.

Outre de multiples œuvres de charité, d'enseignement et d'éducation, de piété très florissantes, et il s'est occupé vaillamment des œuvres sociales : repos dominical et sanctification du dimanche, tempérance, œuvres ouvrières. Il a fondé la *Fédération ouvrière mutuelle du Nord*, en 1912. Il a consacré toutes les familles de son diocèse au Sacré-Cœur, à l'occasion de ses noces d'argent.

A l'occasion du présent anniversaire et par l'entremise de S. E. le cardinal Bégin, le Saint-Père a conféré à Mgr Labrecque, avec une particulière bénédiction apostolique pour le jubilaire et ses diocésains, la dignité d'Assistant au trône pontifical.

Au vénéré pasteur du diocèse de Chicoutimi, la *Semaine Religieuse* offre l'hommage respectueux de ses vœux les plus sincères. *Ad multos annos.*

Saint-Jean, N.-B. — La paroisse de Ste-Thérèse du Cap Pelé vient de perdre son curé, M. l'abbé F.-X. Collerette, décédé après une longue maladie, à l'âge de 75 ans.

Né à Montréal, le 6 avril 1842, il fit ses études au Collège Saint-Laurent, près Montréal. Il fut ordonné prêtre dans l'église Saint-Pierre de Montréal le 1er mai 1870. Plus tard, de septembre 1877 à mai 1880, il fut vicaire à Shédiac, Grand'Digue et puis à la cathédrale de Saint-Jean. En 1880, il fut appelé à la cure de Quaco, poste qu'il occupa jusqu'en 1896, alors qu'il passa à la cure du Cap-Pelé, où il remplaça M. l'abbé Bradley, décédé.

Ses funérailles ont eu lieu à Cap-Pelé. S. G. Mgr Leblanc, évêque de Saint-Jean, les a présidées, entouré de plusieurs membres du clergé du diocèse.

LES LIVRES

L'hommage français. L'Effort de Paris par M. HENRI ROBERT, bâtonnier de l'Ordre des Avocats.—*L'Effort Portugais* par Paul Adam.—*L'Effort Italien* par LOUIS BARTHOU, ancien Président du Conseil.—*L'Effort Belge* par LOUIS MARIN, député.—*L'Effort Japonais* par A. GÉRARD, Ambassadeur de France.—*L'effort Serbe* la Serbie fidèle par PAUL LABBÉ. Publications du comité "L'effort de la France et de ses alliés." Paris (Bloud & Gay, 7, Place Saint-Sulpice). Prix de chaque brochure : 0.50 franc.

Ces six nouvelles conférences que vient de publier le comité "L'effort de la France et de ses Alliés" continuent à faire connaître quelle a été, quelle est dans la guerre de 1914-1916 l'œuvre déjà accomplie par l'héroïque France et ses vaillants alliés.

MAURICE BARRES de l'Académie française. *Les traits éternels de la France*. Paris (Emile-Paul Frères, éditeurs, 100, rue du Faubourg Saint-Honoré). Brochure de 56 pages. Prix : 1.25 franc.

Cette brochure contient le discours prononcé par l'auteur à Londres, le 12 juillet 1915.

C'est une chaude évocation de toutes les gloires françaises dans la présente guerre.

MGR CHARLES BELLET, président de la Société d'Archéologie de la Drome. *La haine de l'Allemagne contre la vérité*. Paris (Librairie A. Picard & Fils, 82, rue Bonaparte). Brochure in 8 de 80 pages.

Cet ouvrage est un résumé sobre, calme et présenté avec une modération qui en décuple la force, du système de mensonges allemands. C'est une démonstration saisissante des faux accumulés par un gouvernement à jamais décrié par ses actes.

Les éternels barbares. La Germanie de Tacite suivie des passages des commentaires de César relatifs aux Germains. Traduction nouvelle par H. M. Gailhac. Paris (P. Téqui, 82, rue Bonaparte). Vol. in-12 de 118 pages.

Un grand nombre d'éditeurs ou de traducteurs de Tacite n'ont vu dans la *Germanie* qu'un éloge des Allemands et se sont efforcés de les présenter sous cet aspect. Influencés par les affirmations allemandes, les traducteurs palliaient la plupart des défauts que Tacite attribue aux Germains et presque tous les traits des barbares étaient transformés en vertus.

La présente traduction donne aux mots de Tacite leur sens véritable, et on pourra constater que les Germains de Tacite n'ont pas changé, ce qui justifie le titre de ce livre : *Les éternels barbares*.

a qui
vérité
le cer
de l'
Etuc
bien
indiu
tière.
Qu'o
où l'
conv
face,
un r

et ve
en p
Scru
de c
tism
giqu
croy
men
nau

ouvi
plus
Ret
la g
que
sens

bures
Québ

BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

MONSEIGNEUR L.-A. PAQUET A L'A. C. J. C.

Dans une conférence (1) faite à la jeunesse universitaire, il y a quelques mois, Monseigneur L.-A. Paquet, P. A., a énoncé des vérités dont l'importance doctrinale et la sagesse pratique débordent le cercle restreint auquel il s'adressait. Commentant le programme de l'Association Catholique de la Jeunesse Canadienne, Piété, Etude, Action, le docte conférencier met en lumineuse évidence combien ce programme est complet et tout ce qu'il comporte de devoirs individuels et sociaux. La conférence serait à reproduire toute entière. La Voix de la Jeunesse Catholique a publié en ce temps-là. Qu'on nous permette d'en détacher cette page de la deuxième partie, où l'auteur prévient la jeunesse... et les autres du danger, des inconvénients graves d'une étude superficielle, d'une érudition de surface, faite d'à peu près, particulièrement chez ceux qui doivent jouer un rôle social.

Pénétrez-vous bien des principes constitutifs de l'Église, et votre dévouement pour la cause religieuse croîtra et s'affirmera en proportion même de l'exactitude des notions que vous en aurez. Scrutez et élucidez l'histoire constitutionnelle de votre pays, et de cette connaissance nette et profonde jaillira en vous un patriotisme qu'aucune secousse politique ni aucun raisonnement illigique ne pourront ébranler. Vous serez alors, tout ensemble, des croyants justement orgueilleux de leur foi, et des citoyens solidement instruits de la nature et de la portée de leurs devoirs nationaux.

Votre entrée dans le monde et dans les carrières que vous ouvre le monde, se fait à la lueur sanglante du plus vaste et du plus désastreux incendie qui ait jamais embrasé l'édifice social. Retenez bien, et gravez pour toujours au plus profond de vos âmes, la grande leçon qui se dégage de cet immense cataclysme :] c'est que les nations qui s'éloignent de Dieu perdent infailliblement le sens moral, et que, livrées à leurs convoitises, elles expient tôt ou

(1) Cette conférence vient d'être publiée, en tract et mise en vente aux bureaux du Comité Régional Québécois de l'A. C. J. C., 25 rue d'Aiguillon, Québec.

tard dans des tourbillons de feu ou dans des vagues de sang les crimes dont elles ont à répondre, elles ou les chefs qu'elles se sont librement donnés. Les formes sociales importent moins que la croyance religieuse. Le Décalogue et l'Évangile, voilà le premier secret du bonheur des peuples dans la justice, la charité, et la paix.

Ce n'est pas à dire, assurément, qu'il faille se désintéresser du régime politique et des questions que ce régime soulève. L'Église et l'État offrent, dans leurs lois et leur fonctionnement, trop de points de contact pour que celui qui aime l'Église soit justifiable de tout ignorer de l'État. Dieu et patrie sont deux mots que toute langue civilisée conjugue, et deux pensées que toute philosophie digne de ce nom associe ; et nos vues patriotiques portent d'autant plus loin et avec d'autant plus de justesse qu'elles s'éclairent aux reflets d'une lumière plus haute et plus sûrement divine. Saint Thomas honore du nom de piété et place dans le rayonnement de la vertu de religion le culte dû par le citoyen à son pays ; et il formule ce principe riche de clartés fécondes, et qui devrait orienter, comme un phare, la politique de toutes les nations : "Après Dieu, l'homme est surtout redevable envers ses parents qui lui ont donné le jour, et envers sa patrie où il est né et où il a grandi."

L'intérêt que l'on porte et à la patrie et à l'Église ne peut d'ailleurs, être un motif de confondre leurs attributions. Les questions politico-religieuses ne causent souvent de si âpres conflits que par suite de cette confusion malheureuse. Telle la question de l'éducation qui, depuis quelques années, assombrit notre ciel de nuages si menaçants.

Je constate avec plaisir que, dans les cercles d'études de la Jeunesse canadienne-française, ce sujet très actuel semble être constamment à l'affiche. Vos directeurs ont saisi l'importance primordiale d'un pareil problème. "C'est, a dit Lacordaire, dans le cœur du jeune homme que se creusent et s'asseoient les forteresses de l'âge mûr... Malheur à l'empire qui confond l'enseignement avec l'éducation, qui croit que le bien jaillit de la science et de la littérature, quelles qu'elles soient, et qu'aligner des mots qui se pondèrent, c'est préparer l'âme de l'homme et du citoyen."

L'éducation de l'enfant relève d'abord des parents qui l'ont engendré, et qui gardent sur lui une autorité inaliénable. Par le côté de l'instruction religieuse dont tout proclame la nécessité, l'école tombe sous la juridiction de l'Église. C'est en remontant vers les principes, et en arrêtant son regard sur la nature de la fa-

mil
prit
où
d'a
pit
per

con
lité
dar
rect
celu
mai
diss
just
con
cha
vail
c'es
des

d'al
que
et c
fils

syll
plu
trui
croy
l'eff
con
pat
blis
l'idi
fica

nad
lang
effo
lutt
de

mille, sur la nature de l'Église, sur la nature de l'État, que l'esprit voit clair dans ce problème où tant d'intérêts se croisent, et où tant d'opinions viennent se heurter. Ici, comme en beaucoup d'autres questions très graves, le rôle des vérités-principes est capital. Et c'est ce dont, jeunes amis, vous ne sauriez trop vous persuader.

Si donc vous voulez être des esprits sûrs et des hommes de convictions solides, allez au fond des choses. Évitez les subtilités de l'ergotage, mais n'ayez pas peur des distinctions qui entrent dans le vif des débats, et par lesquelles s'éclaircissent les idées et se rectifient les jugements. Je prendrai entre beaucoup d'exemples, celui de la justice et de la charité. Voilà deux vertus connexes, mais essentiellement distinctes, qui font à la liberté une part bien dissemblable, et qui entraînent des devoirs bien différents. La justice lie les mains ; la charité incline les cœurs. Confondre, comme il arrive souvent, les devoirs de justice et les devoirs de charité, soit en matière d'éducation, soit dans les questions du travail ouvrier, ou encore, dans celles des relations internationales, c'est non seulement commettre une erreur profonde, mais poser des prémisses d'où peuvent surgir les pires conséquences.

L'éducation se fait par la langue, et par la langue maternelle d'abord. Vous ne sauriez, Messieurs, écarter de vos études les questions relatives à notre parler. Ces questions nous intéressent, et comme enfants de l'Église, et comme fils du Canada, et petits-fils de la France.

L'Église nous a appris ses dogmes et ses préceptes par des syllabes françaises dont l'écho résonne à travers nos pensées les plus intimes et nos plus chers souvenirs. Notre langue a été l'instrument transmetteur et conservateur de nos traditions et de nos croyances. Le Saint-Siège en reconnaît les titres naturels et l'efficacité religieuse ; et tout récemment Sa Sainteté Benoît XV consacrait de sa haute et suprême autorité le droit qu'ont nos compatriotes, dans les provinces canadiennes anglaises où ils sont établis, de parler, de faire enseigner, et, partant, de perpétuer l'idiome ancestral. Sachons comprendre et utiliser toute la signification de cette parole auguste.

La voix du Pape s'accorde avec celle de l'histoire. Le Canada est un pays bilingue. Son avenir repose sur le respect des langues et sur l'union des races qui ont mêlé, dans un commun effort vers la prospérité publique et la grandeur nationale, leurs luttes et leurs gloires. Vous ferez œuvre de bons Canadiens et de véritables patriotes en cultivant soigneusement votre langue,

non par vanité littéraire, mais par souci d'une excellence qui honore tout à la fois l'écrivain et sa patrie. "Quelques jeunes croyants, fait remarquer Louis Veillot, regardent comme médiocrement important d'écrire avec plus ou moins de correction, d'agrément et d'adresse. Et moi je dis qu'après la foi et l'instruction, rien ne nous est plus nécessaire : c'est par là que nous serons lus ; c'est par là que nous conquerrons l'attention et l'estime du monde, succès qu'il nous faut absolument obtenir, non pour nous, mais pour les vérités que Dieu nous donne à proclamer et à maintenir ; mais pour le monde qui a besoin d'aimer ces vérités secourables et de se réfugier à leur foyer divin."

Descendants de la douce et catholique France, nous avons de plus un héritage très glorieux à garder. Tout a été dit sur la culture française, et sur la beauté, la mesure, la noblesse, les délicatesses du génie latin. De ce génie émanent des rayons que l'éternelle Bonté a voulu poser sur le front de ceux qui les premiers accomplirent dans nos vallées fertiles, et au sommet de nos promontoires altiers, l'œuvre civilisatrice. « Dans l'acte même de naissance de notre nationalité brillent les titres de gloire des plus grands siècles qui aient illustré la pensée humaine et les lettres chrétiennes. Nous demandons à la France, comme à l'Église et à nous-mêmes, d'honorer, de conserver et d'immortaliser notre langue par un culte assidu et des ouvrages dignes d'elle. Les travaux du Parler français, où éclate cette patriotique ambition, méritent non seulement notre estime, mais aussi notre concours et nos encouragements. Et quant à ceux que vous exécutez vous-mêmes, dans vos cercles, pour le besoin de vos discussions et le progrès de vos études, revêtez-les toujours de cette diction nette, correcte et châtiée, qui sera comme un présage de vos succès dans l'avenir.

Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter s'il y a lieu, le plus tôt possible.

Nos lecteurs nous rendraient un très appréciable service en mentionnant "la Semaine Religieuse," lorsqu'ils s'adressent à nos annonceurs.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 31
mars, 1917 - - - - - \$1,057,835.17

ACTIF : \$1,057,835.17

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 mars, 1917

ANNÉES	SECTIONS	SOCIÉTAIRES (Actifs)	PENSIONS	ACTIF
31 déc 1909	45	1,880	5,205	\$ 16,461.94
31 " 1911	224	14,228	30,910	170,670.80
31 " 1913	349	24,492	47,957	423,745.31
31 " 1915	455	32,155	61,468	772,698.99
31 mars 1917	501	37,012	70,885	1,057,835.17

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Siège Social : Edifice "Dominion" 126, St-Pierre, Québec,

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : Monsieur Stanislas Côté, Bergerville, Québec.

LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Deux millions de piastres



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **VIINGT ET UN ANS**, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargne :

Ans	\$5.00	\$10.00	\$15.00	\$20.00	\$25.00	\$30.00
	- PAR MOIS -					
1	\$ 60.95	\$121.92	\$182.91	\$243.91	\$ 304.87	\$ 365.83
2	123.73	247.51	371.51	495.17	618.92	742.70
3	188.41	376.89	565.48	754.03	942.49	1130.97
4	255.05	510.19	765.48	1020.73	1275.83	1530.97
5	323.72	647.53	971.53	1295.48	1619.25	1943.06
6	394.44	789.00	1183.80	1578.52	1973.05	2367.61
7	467.30	934.76	1402.49	1870.13	2387.55	2904.99
8	542.37	1084.92	1627.79	2170.56	2713.06	3255.56
9	619.70	1239.61	1859.39	2480.07	3099.94	3719.80
10	699.38	1398.98	2099.01	2798.94	3498.49	4198.05
11	781.47	1563.17	2345.38	3127.42	3909.09	4690.77
12	866.04	1732.33	2590.19	3465.84	4332.12	5198.37
13	953.17	1906.60	2860.66	3814.48	4767.92	5721.31
14	1042.93	2086.13	3130.03	4173.67	5216.86	6260.06
15	1135.38	2271.09	3407.56	4543.71	5679.41	6815.10
16	1230.54	2461.64	3698.46	4924.93	6155.93	7395.91
17	1328.78	2657.95	3988.01	5317.67	6646.85	7978.00
18	1429.87	2860.19	4291.46	5722.29	7152.60	8582.91
19	1534.03	3068.55	4704.08	6139.15	7673.65	9208.15
20	1641.35	3283.21	5126.15	6568.61	8210.45	9852.29
21	1751.91	3504.25	5557.95	7011.05	8763.46	10515.90

MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

\$ 5.00 ou moins.....	3 sous
de 5.00 à \$10.00.....	6 "
de 10.00 à 30.00.....	10 "
de 30.00 à 50.00.....	15 "

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1838

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ. DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

LA MAISON
O. LACROIX

19, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC,

Sollicite particulièrement le patronage de Messieurs les
membres du clergé, des communautés religieuses
et des maisons d'éducation.

TOUJOURS EN MAGASIN :

VIN DE MESSE ITALIEN MARSALA
HUILE D'OLIVE PURE

EPICERIES BISCUIITS
PROVISIONS CONSERVES DE FRUITS
LÉGUMES FRUITSSECS

AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ

LE

USUELLES

\$5.00 tous
enfants,
ET UN
irés.
rapide de
pagnes :

\$30.00

\$ 365.83
742.70
1130.97
1690.97
1943.06
2367.61
2804.99
3255.59
3719.80
4198.05
4690.77
5198.37
5721.31
6260.06
6815.10
7386.91
7976.00
8582.91
9208.15
9852.29
10515.90

ATIONALE

Mandats
aux taux

il ignorent
celui des
prompt et
is tous les
in et sans
ses remar-

FONDÉE AU CANADA EN 188

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

VIN DE MESSE

“ VATICAN ”

Certificats d'authenticité et de pureté
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque
de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée

584, Rue St-Paul Ouest MONTRÉAL.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

CATALOGUES DE BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES

Nous mettons gratuitement à la disposition de Messieurs les curés qui en feront la demande sept listes de livres choisis pour bibliothèques paroissiales. Cette série imprimée et prête pour distribution comprend deux listes de cent volumes, une de deux cents, une de trois cents, une de quatre cents, une de cinq cents et une de huit cents volumes.

Nous avons aussi des listes manuscrites de 1000, 1300 et 1600 volumes; nous prêterons ces listes manuscrites, à condition qu'on nous les renvoie immédiatement après examen.

Ces listes sont des extraits du Catalogue préparé spécialement par la Commission des Bibliothèques paroissiales de l'Action Sociale Catholique.

LA LIBRAIRIE GARNEAU
47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS
LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS
GROS ET DÉTAIL
177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.

ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET
RESIDENCES



TRAVAIL DU
MEILLEUR GOUT



*Sur demande l'on sou-
met aux intéressés
dessins et prix.*



B. LEONARD

53, rue St-Jean
QUÉBEC.

J

Bu

Boi

Me

Bar

MON

SE

A. J

AC

RL

STIQUES

EGLISES ET
IDENCES

ML DU
IR GOUT

te l'on sou-
ntéreasés
et prix.

NARD

t-Jean

C.

J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église Téléphone 5502 QUÉBEC.

BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES. — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Erable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.

PICARD & DUQUET

ENR'

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

E.-M. TALBOT TELEPHONE 2421 J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - QUÉBEC.

ACHÉTEZ

VOS

FOURRURES

A LA

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RUE BUADE,

QUÉBEC.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES

Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL

Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC :

ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.

ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.

JACQUES-CARTIER, coin des rues St-Joseph et Caron.

ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.

BASSE-VILLE, No 53 rue St-Pierre.

LIMOILOU, Coin 4ième Avenue et 5ième rue.

SUCCURSALES A LEVIS :

RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).

RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,
les succursales suivantes : ST-ROCH, ST-SAUVEUR, JACQUES-
CARTIER, ST-JEAN-BAPTISTE, LIMOILOU
et LEVIS RUE EDEN.

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles